



BLACK MOUNTAIN
TRAIL®

LE 04 MARS 2017

RÈGLEMENT

AU DELÀ DES LIMITES

NOM, DATE & ITINÉRAIRE

Le Black Mountain Trail® est une course pédestre (*sur sentier et chemins de montagne*) organisée par le Sport Olympique Saint Amantais. Trois distances sont proposées : 18 KM 1000D+, 32 KM 2100D+ et 55KM 3600D+.

Heures de départ :

55 KM : 7h00

32 KM : 9h00

18 KM : 11h00 - 13h00 par vagues. Possibilité d'inscriptions par équipe de 3 (*classement des équipes différent des coureurs solos*).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les coureurs devront être âgés de plus de 18 ans le jour de la course (*catégories séniors à vétérans*).

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) pour les licenciés : d'une photocopie de leur licence sportive FFA (*ou FFCO, FF Triathlon et FF Pentathlon*) en cours de validité.

b) pour les non licenciés : du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition hors stade, daté de moins d'un an et remis maximum **1 semaine avant la course**.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription ou envoyés par la suite par courrier postal :

**Black Mountain Trail
6 Impasse d'Autan
81240 Saint-Amans Valtoret**

ou par courrier électronique à :

bmtcertifmedical@gmail.com

INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

(*Comprenant : le tee-shirt technique, le chronométrage par puces électroniques, les ravitaillements et le petit-déjeuner servi jusqu'à 8h30*).

18 KM : 18,00 €

32 KM : 25,00 €

55 KM : 33,00 €

Rando des Gourmets : 15,00 € (*comprenant le ravitaillement à la cabane des chasseurs et à l'arrivée, la boisson, la grillade, le vin et le café*). L'inscription ne comprend pas de chronométrage et de tee-shirt technique de course.

La course des Héros : inscription gratuite jusqu'au jour de la course. 100 places MAX. **Autorisation parentale obligatoire.**

Les inscriptions ouvriront le **20 novembre 2016** et pourront être effectuées par courrier avant le **15 février 2017** ou par internet jusqu'au **28 février**.

Elles seront closes le 28/02/2017 ou dès que le nombre maximal de 1500 inscriptions sera atteint, aucune inscription ne sera possible le jour de la course (*hors Rando des Gourmets et Course des Héros*).

Le choix de la taille du tee-shirt technique se fait à l'inscription et cela jusqu'au 20 janvier 2017. Après cette date, les coureurs inscrits recevront un tee-shirt de **taille L**.

Les personnes désirant partir dans les premières vagues du 18 KM devront en faire la demande au moment de leurs inscriptions. Les autres coureurs seront inclus dans les vagues suivantes selon leurs dates d'inscriptions. Les départs KV en équipe se feront sur les dernières vagues. La liste des vagues sera disponible sur le site et le facebook le 2 mars 2017.

Le premier inscrit de chaque département sera remboursé jusqu'au 1er décembre 2016.

ANNULATION ET CONDITIONS D'INDEMNITÉ

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident ;
- une maladie grave ;
- le décès du coureur lui-même ;
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 11 février 2017 à l'adresse mail suivante :

bmtannulation@gmail.com

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes.

Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription et de la date de réception de la demande :

Avant le 30 novembre 2016 : 80%

Du 1 décembre au 15 janvier 2017 : 70%

Du 16 janvier au 15 février 2017 : 50%

Après le 15 février, aucune remboursement ne sera pris en compte.

ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES

Un ravitaillement « gourmand » sera servi aux concurrents.

Seront récompensés :

18 KM : 3 premiers hommes et femmes (au scratch) ;

32 KM : 3 premiers hommes et femmes (au scratch) ;

55 KM : 3 premiers hommes et femmes (au scratch) ;

Les 1er de chaque catégories hommes et femmes.

CHRONOMÉTRAGE

Une puce électronique, servant au chronométrage, sera distribuée avec le packaging de départ. Le participant rendra celle-ci à son arrivée.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par des contrôleurs. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Liste du matériel obligatoire :

- réserve d'eau (minimum 1 litre) ;
- réserve alimentaire ;
- une frontale en bon état de fonctionnement. Seuls les coureurs du 55 KM sont tenus d'avoir cette lampe (départ 7h00) ;
- une couverture de survie.

Liste du matériel fortement conseillé en cas de mauvaises conditions météorologiques :

- veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps de montagne ;
 - des bas couvrant la totalité des jambes ;
- => cette indication vous sera donnée si besoin la veille de la course sur le facebook (www.facebook.com/blackmountaintrail.fr) ainsi que sur le site (www.blackmountaintrail.fr).

ASSURANCES

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation :

bmtorganisation@gmail.com

SIGNALISATION ET BALISAGE

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. des serre-file seront présents pour sécuriser la course. ils assureront également le débalisage systématique.

SÉCURITÉ

La Croix Rouge 81 sera présente sur le terrain pour assurer les secours de premières urgence, avec véhicule et liaison avec le Centre Hospitalier Castres Mazamet. Des médecins assureront les soins de première urgence (leur nombre sera en fonction du nombre de participants). une équipe de secours supplémentaire avec des véhicules ambulance sera également présente sur l'aire de départ/arrivée.

REMISE DES DOSSARDS

Elle aura lieu la veille de la course, dans le village de départ entre **17h30 et 19h00 à la salle de GASSIES.**

L'organisation mettra en place une remise de dépannage de dossards le jour de la course. cette remise aura lieu de **5h45 à 8h30 du matin à la salle de GASSIES.**

De plus, la remise des dossards se fera aussi de **9h15 à 12h00 sur la zone départ pour la course « KV ».**

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de retard de la remise des dossards le jour de la course.

RAVITAILLEMENT

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. Les concurrents ne pourront bénéficier d'une aide extérieure et se verront attribuer des pénalités le cas échéant.

BARRIÈRES HORAIRES, ABANDONS ET TRANSFERTS

Des barrières horaires seront mises en place sur le 55 KM.

Les concurrents se verront arrêtés au ravitaillement d'Albine à 11h05 (*km 20 retour par navette*) puis à 15h00 à la route de Nore (*km 38 par navette ou sur tracé KV*).

MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risque orageux...) le départ peut-être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

DROIT À L'IMAGE

Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps pour cause de :

- falsification de dossard ;
- absence de dossard ;
- absence de l'équipement obligatoire ;
- non pointage aux postes de contrôles ;
- pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus...) ;
- refus de se faire examiner par un médecin ;
- ravitaillement en dehors des zones prévues ;
- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- utilisation d'un moyen de transport extérieur ;
- triches diverses.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1 heure après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site départ/arrivée.

ÉTHIQUE DE COURSE

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement ;
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;
- profiter des superbes paysages ;
- respecter les zones autorisées au public ;
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurités évidentes ;
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés ;
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront la mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de course de Trail.

NUIT DU TRAIL

Afin que les groupes soient ensemble à table, un responsable par groupe doit être nommé pour récupérer les tickets repas de chaque participant. Il donnera ensuite l'ensemble des tickets du groupe (*obligatoire*) à l'organisation lors de la remise des paquetages (*salle de Gassies le 3 et 4 mars 2017*) en précisant le nom de la table. Les réservations pourront aussi se faire sur la zone départ entre 9h15 et 12h00 le samedi 4 mars 2017.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.

Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

